

Barème d'honoraires Auréole Immobilier

TRANSACTIONS IMMOBILIERES – à la charge du vendeur

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 50.000€	4000€
de 50.001€ à 100.000€	13.500€
de 100.001€ à 150.000€	17.500€
de 150.001€ à 200.000€	22.000€
de 200.001€ à 250.000€	24.000€
de 250.001€ à 500.000€	26.000€
au-delà de 500.000€	5%

Locaux commerciaux, professionnels, bureaux & murs de boutique
10% HT du prix de vente

LOCATIONS IMMOBILIERES – baux soumis à la loi du 6 juillet 1989

Locataire	Bailleur
Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail 12 € TTC/m ² Etat des lieux d'entrée 3€ TTC/m ²	1 mois de loyer chargé TTC

LOCATIONS IMMOBILIERES – baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989

Locataire	Bailleur
Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail 18% TTC du loyer annuel chargé Etat des lieux 350 € TTC	1 mois de loyer chargé TTC

Locaux soumis à bail commercial, locaux professionnels, bureaux & boutiques
A la charge du locataire 12% HT du loyer triennal chargé Etat des lieux à la charge du locataire 350 € TTC

GESTION LOCATIVE – Taux dégressifs et cumulables en cas de mandats multiples

Loyers charges comprises	
Jusqu'à 1000€	6,5% TTC
Entre 1000€ et 2000€	5,9% TTC
Supérieur à 2000€	4,9% TTC

Incluant :

- ✓ Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement
- ✓ Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire
- ✓ Relance et gestion des impayés
- ✓ Délivrance d'une quittance de loyer
- ✓ Emission mensuelle d'un compte gérance
- ✓ Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL
- ✓ Régularisation des charges annuelles
- ✓ Décompte et restitution des dépôts de garantie
- ✓ Récupération de la taxe d'ordure ménagère auprès du locataire
- ✓ Suivi des diagnostics immobilier, assurance habitation, entretien chaudière
- ✓ Gestion des sinistres et des travaux courants
- ✓ Accès à un compte extranet pour le suivi de la gestion

Honoraires Assurance Loyers impayés - 2,5% sur le quittancement
